

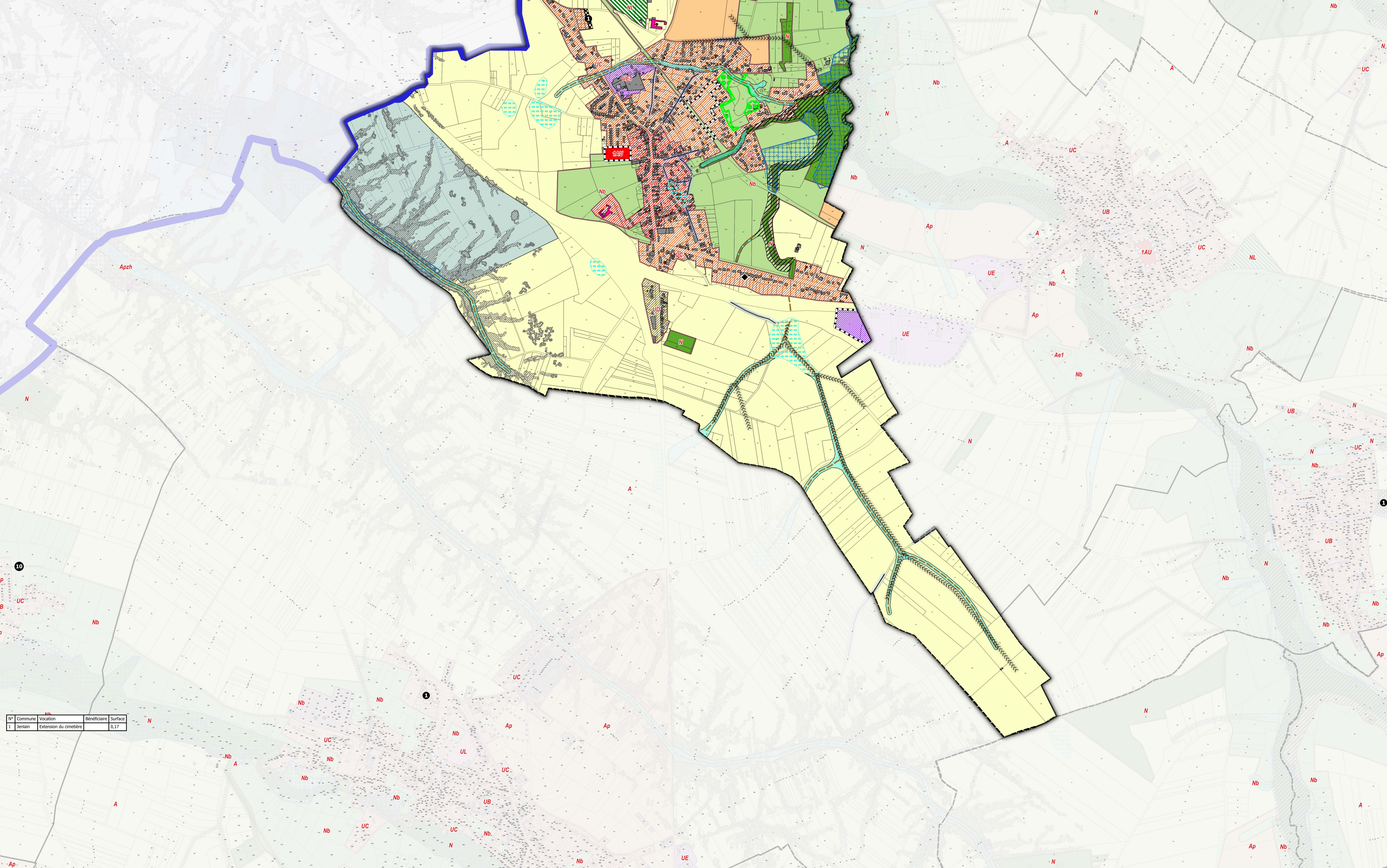
AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par PPRI de l'Helpe Mineure, le PPRI de la Selle, le PPRI de l'Écaillon ou le PPRI de l'Aunelle et Hognou,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PERI de la Sarre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRI de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Jenlain	Extension du cimetière		0,17

0 1 000 m

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRI (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Aléa de référence du PPRI de la Rhonelle en cours d'élaboration (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Coulées de boues avérées
- Zone potentiellement inondable
- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain
- Cavité souterraine (point singulier)

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE
- Périmètre des captages d'eau potable :
- Périmètre protection éloigné

Prise en compte des enjeux agricoles

- Séjour d'exploitation selon leur régime sanitaire :
- Avec élevage - RSD

Autres dispositions réglementaires

- Espace boisé classé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- UE : Zone urbaine économique
- UE1 : Zone urbaine économique soumis à des dispositions particulières
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat